CENTRE DE FORMATION DES PREPARATEURS
EN PHARMACIE HOSPITALIERE
IRFSS HOUPHOUËT BOIGNY
416 CHEMIN DE LA MADRAGUE VILLE
13015 MARSEILLE
secretariat.cfpph@ap-hm.fr

FORMATION DE PREPARATEUR EN PHARMACIE HOSPITALIERE

Candidature par la voie de la formation initiale et continue

Rentrée septembre 2027

1 - CONDITIONS D'ACCES

Pour accéder à la formation de Préparateur en Pharmacie Hospitalière, vous devez :

- Être titulaire du BP ou DEUST Préparateur en Pharmacie ou être en cours d'études du DEUST

2 - DATES A RETENIR

2 novembre 2026	Ouverture des inscriptions
30 avril 2027	Date limite d'inscription à l'épreuve orale de sélection
24 ou 25 mai 2027	Epreuve orale de sélection
28 mai 2027	Affichage des candidats admis

Vous serez convoqué(é) à l'épreuve par mail ou par courrier postal.

3 - INSCRIPTION ET CONSTITUTION DU DOSSIER

Le candidat doit s'inscrire via la fiche d'inscription DPPH sur la plateforme **MySelect** :

https://irfss.ap-hm.fr/MySelect/

Le dossier d'inscription à l'épreuve de sélection est à transmettre au CFPPH avec les pièces suivantes :

Pièces administratives (à fournir pour l'inscription)

- La fiche d'inscription DPPH imprimée depuis MySelect
- Photocopie recto-verso de la carte nationale d'identité ou du titre de séjour (en cours de validité)
- Justificatif de domicile si la CNI ou le titre de séjour n'est pas à l'adresse d'habitation
- Photocopie du BP ou DEUST de préparateur en pharmacie ou, pour les candidats encore en formation, une attestation du directeur du CFA de la pharmacie justifiant du suivi du DEUST
- Curriculum vitae
- Un chèque de 150 euros à l'ordre du Trésor public (Tarif applicable en 2026)

Dossier professionnel : 5 pages maximum, relié, en 2 exemplaires

- Un CV
- Le parcours professionnel
- Les motivations à intégrer le secteur hospitalier
- La vision du métier de PPH

4 – DEPOT DU DOSSIER

Le dossier d'inscription complet est à déposer au CFPPH :

- Sur rendez-vous au 04 91 96 67 14
- Ou par voie postale avec accusé de réception

Tout dossier incomplet ou transmis après la date limite ne pourra pas être étudié.